

10 ans d'expérience
dans les marchés
financiers



Merrill Lynch

Place Iberville IV
2954, boul. Laurier
Bureau 650
Ste-Foy (Québec)
G1V 4T2

(418) 659-8785
1 800 463-8317

Marie-France Delisle
B.Adm.A., M.Sc. (Finances)
Conseiller financier

**PROGRAMME DISTINCT OFFERT
AUX AVOCATS :**

- REÉR autogéré et REÉR épargne protégés
- Examen complet du portefeuille de placement sans frais
- Service de planification financière gratuit en matière de finances personnelles et de retraite
- 50 % de rabais sur les frais annuels de REÉR autogéré (économies de 62,50 \$ + taxes)

Merrill Lynch Canada Inc. est membre-FCPE.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

5 au 7 avril 2001	Relâche du Jeune Barreau de Québec
5 avril 2001	Courses de Go-Kart
6 avril 2001	Journée de formation du Jeune Barreau de Québec au Manoir Montmorency
21 avril 2001	Tournoi de hockey-bottines
25 avril 2001	«5 à 8 des amies des avocates»
4 mai 2001	Assemblée générale du Jeune Barreau du Québec (15h00)
4 mai 2001	Assemblée générale du Barreau de Québec (16h00)



**Table
des matières**

Petites annonces
Conférence-midi 2

Propos du Président
..... 3

Visite du barreau du
Maine
Conférence-midi
..... 4

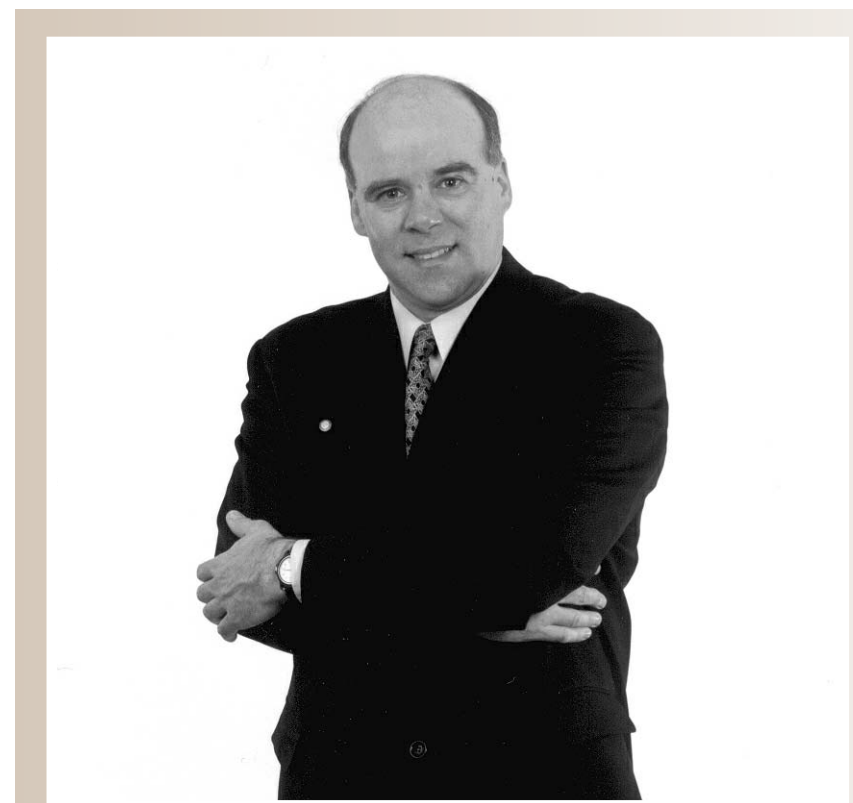
Mot du Bâtonnier
..... 5

Actualité
«Une relève en ruine»
..... 6

«Une relève en ruine»
(suite)
Journée de formation
..... 7

Calendrier des activités
Le Barreau manquant
..... 8

**ME PIERRE C. GAGNON
LAURÉAT DU PRIX DOUGLAS-MILLER**



Lors de son assemblée mi-hiver tenue au Mont-St-Anne du 16 au 18 février dernier, l'Association du Barreau canadien a souligné le dévouement exceptionnel de Me C. Gagnon, de même que son esprit d'équipe et son engagement au sein de l'Association, en lui décernant le prix Douglas-Miller. Il s'agit du premier avocat de la région de Québec à recevoir un tel honneur.

Envoi de publication / Port payé à Québec convention no.1526715
300 boulevard Jean-Lesage, bureau 5.03 Québec G1K 8K6

La qualité du produit fini et le respect des délais fixés sont importants pour vous?

Pour nous, ils sont une priorité.

Tél.
872-6003

LES IMPRESSIONS
GAUVIN & HARBOUR INC.

Fax
872-0259

Dépôt légal 1985
Bibliothèque Nationale
du Québec
Tiré à 3250 exemplaires
et distribué gratuitement

Proforma est publié six (6)
fois par année.

Me Kathleen Lavoie
responsable des communi-
cations pour le Jeune
Barreau de Québec 681-8151

Me Richard Gauthier
responsable de communi-
cations pour le Barreau de
Québec 838-7658

Composition, montage, im-
pression: Les Impressions
Gauvin & Harbour inc.
1515, av. Saint-Jean-Baptiste
Québec (Québec) G2E 5E2

**Prochaine édition
tombée le
25 mai 2001
Pour information
Me Lisa Bérubé
692-7000
rble@mediom.com**

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU JEUNE BARREAU
DE QUÉBEC
2001-2002**

Me Kathleen Lavoie
Présidente
681-8151

Me Sophie Gauthier
Première vice-présidente
692-3111

Me Jean-Louis Lemay
Deuxième vice-président
692-3111

Me Michel Grenier
Trésorier
649-3500

Me Geneviève Simard Côté
Secrétaire
651-9900

Me Lisa Bérubé
Secrétaire adjointe
692-7000

Me Marc Choquette
Conseiller
658-9966

Me Bruno Lévesque
Conseiller
692-7000

Me Mireille Pélissier-Simard
Conseillère
692-3010

Me Geneviève Pépin
Conseillère
657-3555

Me Carl Thibault
Conseiller
643-4163

Me Stéphanie Thibault
Conseillère
522-7900

Me Dominic Pagé
Président sortant
692-2425

ANNONCES

À VENDRE :
ABONNEMENT D'UN AN À UN DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES DES ÉDITIONS YVON BLAIS INC. D'UNE VALEUR MAXIMALE DE 995 \$.
PRIX DEMANDÉ : 700,00 \$
POUR RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUER AVEC ME LISE GIRARD AU 658-1080.

BUREAUX À PARTAGER

Cabinet d'avocats situé à la Haute-Ville, ville de Québec (près du Grand Théâtre). Espaces pour secrétaires. Services disponibles si requis (réceptionniste, salle de conférence, bibliothèque, télécopieur, photocopieur et cuisine).
Téléphone: Madame Johane Fortier (418) 647-3939 (poste 224)

GARDIENNAGE

Jeune étudiante de 15 ans, avec expérience pour enfants de tous les âges. Disponible pour garder vos enfants. Excellentes références. Je me déplace à l'intérieur du secteur desservi par le transport en commun. Élisabeth Larochelle 683-3806

TOP KARTING

Le 5 avril dernier avait lieu la deuxième édition du Grand Prix de Go-Kart du Jeune Barreau de Québec. À la grande surprise de tous, Me Paul Guay a été devancé par un «no-name» et a terminé deuxième. L'écurie des procureurs de l'État a réussi les meilleurs temps pour un tour de piste, soit 0 :28 :94 pour Me Normand Lavoie et 0 :29 :07 pour Me Richard Dubois, ce dernier ayant remporté l'épreuve. Cependant, son coéquipier a eu moins de chance et a terminé neuvième. En effet, Me Lavoie a été surpris à dépasser d'autres coureurs sous le drapeau jaune et a été pénalisé de deux (2) tours. C'est fou comme on respecte moins les règles quant on a un volant entre les mains....

Soulignons qu'un ancien membre de l'écurie des procureurs de l'État, Me François Huot, n'a pas terminé la course puisqu'il a perdu une roue....

Le Grand Prix a été marqué de deux (2) déceptions. La première concerne Me Serge Goulet. Ce dernier n'a pas pu prendre part à la course, ne s'étant pas qualifié dans les 110 %. La deuxième, Me Patrick Bédard, qui a été disqualifié pour avoir débarqué de son bolide pendant la course....

La meilleure performance de l'écurie des procureurs de la défense revient à Me Michel Barrette, cinquième à la ligne d'arrivée devant le soussigné.

Un grand merci à tous les participants et à Monsieur Marc Paradis pour nous avoir permis d'utiliser son trophée pour immortaliser le nom du gagnant du Grand Prix de Go-Kart du J.B.Q.

Me Dominic Pagé
Président Jeune Barreau de Québec



Orienté vers l'avenir
depuis plus de 80 ans

Si vous avez besoin d'aide technique temporaire ou permanente en matière de recherche juridique, contactez dès aujourd'hui gratuitement le service de placement du Collège Bart et laissez-vous aider par un vrai technicien.

LE COLLÈGE BART

Service d'aide au placement
751, côte d'Abraham
Québec (Québec) G1R 1A2
418•522•3906

Réservez maintenant vos stagiaires pour l'été 2001!

L'AJFP conteste ces dispositions depuis le mois de mars 2000. Elle a obtenu de nombreux appuis, notamment de groupes jeunesse, comme le Conseil permanent de la jeunesse, Force jeunesse et la Fédération des étudiants universitaires du Québec, des partis politiques de l'opposition ainsi que des Jeunes péquistes. Plus récemment, deux syndicats ont demandé au Premier ministre des les rencontrer pour discuter d'une solution. Devant la surdité du Secrétariat du Conseil du trésor, l'AJFP a également déposé une plainte pour discrimination à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse. Il y a présentement enquête.

Il était logique de penser que le gouvernement, échaudé par le cas des infirmiers et infirmières, aurait pris tous les moyens disponibles pour éviter que cela se répète. Et bien il faut se rendre à l'évidence, ce n'est pas le cas. On se dirige tout droit vers un cas de grand brûlé. Dernièrement, on pouvait lire dans certains journaux, que le gouvernement québécois prévoyait combler 5000 postes cette année. Effort de rajeunissement ? Nenni. Simple calcul d'arithmétique. Le besoin en main-d'œuvre étant constant, sinon en aug-

mentation, une perte de 5000 employés demande l'embauche d'au moins 5000 autres. Pour une véritable opération de relève, il faudra remettre ça à l'année prochaine.

Les jeunes juristes, tout comme leurs collègues fonctionnaires et professionnels, bien que déconcertés par le sort qui les attend, n'en sont pas pour autant défaits. À défaut d'un revirement de situation, ils garderont au moins la satisfaction de tenter de faire changer les choses, avec l'espoir que leur contestation préviendra qu'une telle situation se reproduise à nouveau. Une troisième fois.

« Il faut critiquer, il faut constamment tout remettre en cause. Cela permet de rester jeune et de progresser. »

Alice Parizeau
-Extrait de Les militants.

Me Sophie Auger-Giroux,
Présidente de l'association des jeunes
de la fonction publique québécoise (AJFP)

INVITATION

JOURNÉE DE FORMATION DU JEUNE BARREAU DE QUÉBEC

Quand: Le vendredi 6 avril 2001

Où: Au Manoir Montmorency
2490, avenue Royale à Beauport

INVITÉ D'HONNEUR: L'HONORABLE LOUIS LABEL

Au programme : DROIT CIVIL – LES VICÉS CACHÉS

« Simulation d'une conférence préparatoire. »

Conférenciers : Me Pierre Cimon (Ogilvy, Renault)

Me Maxime Cantin (Ogilvy, Renault)

L'honorable Paul Vézina, Juge à la Cour supérieure

DROIT BANCAIRE

« Les droits des entreprises face aux banques ; tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les banques sans oser le demander! »

Conférencière: Me Édith Fortin (Reinhardt, Bérubé, Fortin)

DROIT ADMINISTRATIF

« Un problème persistant en droit administratif : la délimitation des frontières entre la responsabilité de l'administration publique et son autonomie politique à l'égard des tribunaux. »

Conférencier: L'honorable Louis LeBel

Juge à la Cour suprême du Canada

Cocktail dînatoire – prix de présence

Pour information: Me Mireille Pélissier-Simard Tél.: 692-3010

Me Bruno Lévesque Tél.: 692-7000

Formulaire d'inscription joint au Proforma

PROBLÈMES DE...
STRESS, DÉPRESSION, ÉPUISEMENT
PROFESSIONNEL OU DE TOXICOMANIE

Accès gratuit à des services
de psychothérapie et à des groupes d'entraide
Dans la plus stricte confidentialité

PAMBA

Programme d'Aide aux membres
du Barreau du Québec
Mtl.: 286-0831 • Ext.: 1-800-74-PAMBA

UNE RELÈVE EN RUINE

Mieux vaut prévenir que guérir. Voilà un sage dicton qui peut s'avérer utile dans bien des situations. En matière de relève dans le domaine de la santé par exemple. Si on avait prévenu les retraites massives du milieu infirmier en embauchant auparavant de nouvelles ressources humaines, cela aurait peut-être permis d'éviter en partie les plaies du système de santé qui ont encore peine à cicatriser. On me répondra alors par un autre dicton célèbre, « Avec des si, on mettrait Paris en bouteille ». Soit, mais il demeure que d'éviter qu'une telle situation se produise à nouveau n'a rien d'impossible dans la mesure où on apprend de ses erreurs.

Le besoin de relève est une préoccupation de plus en plus actuelle sur le marché du travail considérant que depuis quelques années, le poids démographique des jeunes a beaucoup diminué et qu'une forte proportion de travailleurs, ceux que l'on surnomme les baby boomers, prendra sa retraite d'ici 2010. En prévision d'une telle saignée de main d'œuvre, de connaissances et d'expertises, la formation prévoyante d'une relève, de façon à permettre une transition en douceur entre ces deux générations de travailleurs, peut se révéler être un remède efficace.

Pour ce qui est de la fonction publique québécoise, tant au niveau des juristes que des professionnels et fonctionnaires, le besoin de relève est d'autant plus pressant considérant que les jeunes sont déjà très peu nombreux. Les jeunes de moins de 30 ans ne constituent en effet que 1.7% de l'effectif régulier, la moyenne d'âge de cet effectif étant de 46 ans. Cette disproportion s'explique entre autres par l'embauche massive des années 1970 et par les dernières restrictions budgétaires et coupures prises dans l'objectif de l'atteinte du déficit zéro.

Préoccupés par ce besoin de relève des effectifs ainsi que par la précarité d'emploi chez les jeunes, le 3 février 2000 des jeunes employés de la fonction publique, de toutes professions, décidèrent de se regrouper et de constituer une association qui travaillerait notamment à proposer des solutions à ces problèmes. Ainsi naissait l'Association des jeunes de la fonction publique québécoise (AJFP).

Le gouvernement du Québec aussi s'intéressait à cette question de la relève. Son Conseil permanent de la jeunesse lui avait d'ailleurs signalé, dans un de ses rapports, l'urgence de la situation. De plus, les intervenants du dernier Sommet du Québec et de la jeunesse ont également insisté sur ce manque à combler. Le rajeunissement de la fonction publique devait être une priorité, il en allait de sa santé.

Alors que les opinions étaient unanimes à ce sujet, voilà qu'à la première occasion, soit au début d'avril, le gouvernement signe avec les différents syndicats des conventions collectives comportant des dispositions allant tout à fait dans le sens contraire. Un bien triste sort est réservé aux nouveaux venus de la fonction publique.

Les dernières conventions collectives ont mis en place un nouveau système de recrutement pour la fonction publique soit un système de guichet unique, c'est-à-dire que tout candidat pour un poste occasionnel ou régulier doit désormais subir un examen pour espérer être inscrit sur une liste de déclaration d'aptitude. Par la même occasion, il a été convenu de régler le problème des faux occasionnels, c'est-à-dire ceux qui n'ont d'occasionnel que le titre, ainsi que la précarité d'emploi en découlant.

Ainsi, il a été prévu que les occasionnels ayant cumulé 55 mois de service à l'intérieur de 60 mois à la signature des conventions collectives, dans le même emploi ou corps d'emploi et le même ministère ou organisme, auraient droit à une permanence. Quant aux employés ayant cumulé plus de 12 mois de service à l'intérieur de 15 mois (dans certains types d'emploi on parle même de 30 mois sur 36), ils auraient à passer des concours réservés afin d'être inscrits sur une liste de déclaration d'aptitude (LDA) et conserver leur emploi occasionnel. Ces concours se sont tenus l'automne dernier.

Quel sort est-il réservé aux employés occasionnels ayant le malheur de n'avoir pas cumulé 12 mois lors de la signature des conventions collectives ? Une cessation définitive d'emploi, au plus tard six mois après que la LDA aura pris effet. Ils sont automatiquement déclarés inaptés sans même qu'on leur donne la chance de faire valoir leurs aptitudes au même titre que leurs collègues occasionnels. Leur seule avenue possible pour demeurer au sein de la fonction publique sera de postuler aux éventuels concours publics dans les journaux, des concours éliminatoires par nature en raison du grand nombre de candidatures. Ils doivent revenir à la case départ.

Il s'agit de près de 5000 employés de la fonction publique qui vont perdre leur emploi en raison de ce changement de système de recrutement, alors qu'il aurait été si simple de permettre à tous les employés occasionnels, sans distinction, de participer à ces concours réservés. En plus d'être un gaspillage de main-d'œuvre, c'est un gaspillage de fonds publics lorsque l'on considère les coûts importants de formation qui ont été investis pour ces employés.

Les derniers venus étant généralement des jeunes, ces derniers sont touchés de façon disproportionnée. C'est tout l'effort de relève d'une année qui se voit montrer la porte de sortie. D'un côté, on discute sur le besoin évident de relève et de l'autre côté on adopte des mesures qui ont pour effet de mettre à pied les nouveaux embauchés. La main gauche ignore ce que fait la main droite.

(suite à la page 7)

LE JEUNE BARREAU DE QUÉBEC : 86 ANS D'EXISTENCE



Me Dominic Pagé
Président
Jeune Barreau
de Québec

Fondé en 1914 et incorporé en 1934, le Jeune Barreau de Québec regroupe tous les avocats et avocates du district judiciaire de Québec, Montmagny et de la Beauce ayant 10 ans de pratique et moins. Son but est de défendre les intérêts des jeunes avocats et avocates du Barreau de Québec et d'améliorer les conditions d'exercice de leur profession. Quatre-vingt-six ans plus tard, le J.B.Q. poursuit toujours les mêmes objectifs avec autant de dynamisme, d'avant-gardisme et de créativité qu'au moment de sa création.

En l'honneur de l'un de ses membres fondateurs, Louis-Philippe Pigeon, le Jeune Barreau de Québec a d'ailleurs créé en 1989, le prix qui porte son nom. Remis annuellement lors de la Rentrée judiciaire, ce prix a comme objet de reconnaître et de souligner l'accomplissement d'un acte méritoire ou la contribution exceptionnelle d'un membre du J.B.Q.

Le J.B.Q. a toujours été très avant-gardiste, nous n'avons qu'à feuilleter les procès-verbaux des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de nos prédécesseurs pour le constater. À titre d'exemple, nous pouvons lire dans le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Jeune Barreau de Québec du 23 avril 1964: "Il est proposé par Me René Letarte et secondé par Me Louis Dorion et unanimement résolu que le Juge ait discrétion pour enlever un permis de conduire lorsqu'un prévenu est trouvé coupable d'avoir conduit un véhicule lorsque ses facultés étaient affaiblies par des boissons alcooliques. Des représentations en ce sens devant être faites auprès du procureur général pour modifier le code de la route actuel." Donc, déjà en 1964, le J.B.Q. était soucieux de la sécurité routière et des répercussions qu'engendrait sur nos routes la conduite en état d'ébriété. Ce n'est que plusieurs années plus tard que le gouvernement a adopté une loi afin de sévir en ce sens. Encore aujourd'hui, ce sujet est d'actualité.

Également, en consultant les procès-verbaux, nous pouvons constater que le Jeune Barreau de Québec n'a jamais manqué de dynamisme et de créativité. Ainsi, pouvons nous lire, dans le procès-verbal de l'assemblée du Conseil d'administration tenue le 12 juin 1967, la résolution suivante (par respect pour les membres de

l'époque, nous ne mentionnerons pas leur nom et vous comprendrez pourquoi) : "Me J.D. mentionne qu'il aimerait voir le Jeune Barreau étudier à fond le problème de l'assistance judiciaire. Il fait également mention d'une proposition que Me G.D. entend soumettre au Barreau de Québec à l'effet de proposer la suspension du traitement des Juges qui n'ont pas rendu jugement dans un délai déterminé après avoir pris une cause en délibéré." L'histoire ne nous dit pas jusqu'où est allée cette résolution mais je peux vous confirmer que certains des membres, pour ne pas dire plusieurs d'entre eux, qui faisaient partie du Conseil d'administration du Jeune Barreau à cette époque, ont été nommés Juge depuis ...

Le Jeune Barreau de Québec est toujours très sensible aux préoccupations de ses membres et à leurs intérêts. Comme je vous l'ai déjà mentionné dans des articles précédents du Proforma, nous nous sommes préoccupés de différents dossiers dont, entre autres, celui de la représentation des justiciables devant les tribunaux administratifs. Je vous faisais mention que le 10 juin 2001, le Conseil du J.B.Q. avait adopté une résolution à l'effet que seuls les membres en règle du Barreau de Québec soient autorisés à représenter les justiciables devant les tribunaux administratifs. Cette résolution fera peut-être son chemin comme celle adoptée par l'assemblée générale annuelle du 23 avril 1964 relativement à la conduite en état d'ébriété ...

Dans un autre ordre d'idée, puisque cet article est mon dernier à titre de président du Jeune Barreau de Québec, je profite de l'occasion pour remercier tous les membres du Conseil d'administration du J.B.Q. 2000-2001 pour leur excellent travail et j'invite tous ceux et celles qui désirent relever des défis et assurer l'avenir du Jeune Barreau de Québec à poser leur candidature pour la composition du Conseil 2001-2002 qui sera connue le 4 mai prochain.

Je voudrais également remercier et féliciter les membres du comité organisateur du dernier Congrès mi-hiver de l'Association du Barreau canadien qui s'est tenu du 16 au 18 février dernier au Mont-Sainte-Anne. Félicitations à son président, Me Didier Culat,

(suite à la page 4)



ANDRÉ PROULX

Complets
prêts-à-porter:
Samuelsohn,
ORSINI,
Manzoni.

• Confection sur mesure



- Location de vêtements de cérémonie
- Chaussures de qualité: Florsheim
- Toges pour avocat(e)
- Chemises légales
- Rabats



JACQUES VOYER

et à tous les membres de son comité. Félicitations également à Me Pierre C. Gagnon qui s'est vu décerner le prix Douglas Miller pour son dévouement exceptionnel et son esprit d'équipe dans le cadre de son engagement continu au sein de l'ABC.

Merci à tous et à toutes pour votre collaboration et votre support

VISITE DU BARREAU DU MAINE ME PIERRE C. GAGNON EST HONORÉ

Me Rachel Journeault, membre du Comité sur les relations extérieures du Barreau de Québec ainsi que Me Pierre-C. Gagnon, alors qu'il était président sortant de la Division Québec de l'Association du Barreau canadien, ont entrepris des discussions et des échanges avec les dirigeants du Barreau du Maine afin de préparer la tenue d'une activité conjointe. Leur dévouement depuis près de deux ans à ce projet et leur attachement à notre barreau nous ont permis d'accueillir chaleureusement une délégation de plus de 40 membres du Barreau du Maine du 16 au 18 février dernier au Mont Ste-Anne.

Pour nos confrères, il s'agissait d'une activité particulière, puisque que c'était la première fois que leur barreau tenait, à l'extérieur des Etats-Unis, son activité de formation annuelle. Plusieurs membres du Barreau de Québec ont participé à cet événement, soit en étant impliqués directement dans l'organisation ou en y assistant par intérêt personnel et professionnel.

Je profite de l'occasion pour féliciter Me Didier Culat, président du comité organisateur de cette réunion, ainsi que toute son équipe. J'offre également mes remerciements à Me Claudia P. Prémont, membre du Conseil du Barreau de Québec représentant les avocates et avocats de pratique privée qui avait la responsabilité

et bonne chance à la prochaine équipe qui composera le Conseil d'administration du Jeune Barreau de Québec.

Me Dominic Pagé
Président Jeune Barreau de Québec

de coordonner les actions des bénévoles tout au long de cette fin de semaine.

Nous nous devons plus particulièrement d'offrir nos plus sincères félicitations et nos remerciements à notre confrère, Me Pierre C. Gagnon, qui a été honoré par l'Association du Barreau canadien en se voyant décerner le prix Douglas-Miller. L'Association du Barreau canadien lui a remis cette récompense qui vise à souligner le dévouement exceptionnel et l'esprit d'équipe sans conteste d'un membre de l'Association du Barreau canadien pour son engagement continu. Ce prix a été créé à la mémoire de feu Douglas Miller, de Yellowknife, un membre actif de l'Association du Barreau canadien qui a participé avec enthousiasme aux activités de l'ABC. Me Pierre-C. Gagnon est le sixième lauréat de ce prix, le deuxième au Québec, mais le premier de Québec. Notre confrère, bien connu à l'ABC, est également reconnu au sein du Barreau de Québec pour son entier dévouement et sa généreuse implication depuis de nombreuses années.

Me Richard Gauthier,
secrétaire et responsable des communications
du Barreau de Québec

COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE-MIDI EN DROIT INTERNATIONAL DU 28 FÉVRIER 2001

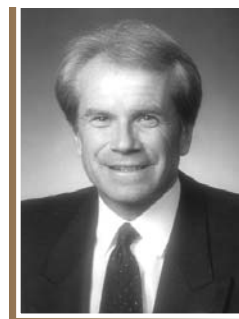
Le 28 février dernier, dans le cadre des activités organisées par le Comité des affaires professionnelles du Jeune Barreau de Québec, avait lieu une conférence-midi portant sur les contrats internationaux.

C'est avec brio que Me Pascal Paradis de l'étude Mc Carthy Tétrault nous a entretenu des règles de base en matière de négociation et de rédaction de contrats internationaux. Alliant clarté, trucs pratiques et concrets, humour et humilité, Me Paradis nous a expliqué l'ABC de ce type de contrat, les pratiques à suivre et celles à éviter. Et plus que tout, il a su nous distinguer la théorie de la

pratique et nous a fourni des points de repère lorsque nous rencontrons ce type de mandat.

Au nom du Comité des affaires professionnelles, je remercie notre conférencier, Me Pascal Paradis, d'avoir, de manière aussi professionnelle, partagé son savoir, ses tactiques et astuces.

Stéphanie Thibault, avocate
Membre du Comité des affaires professionnelles du
Jeune Barreau de Québec



Me Clément Samson
Bâtonnier de Québec

AVEC LES MOTS DU CŒUR

Quand vient le début de mai, le temps est venu de changer la garde. Les mandats du bâtonnier et du Conseil du Barreau de Québec viennent à échéance. Je vous dresserai rapidement un bilan, mais je tiens surtout à vous adresser quelques paroles qui viennent du fond du cœur.

Notre profession est fondée sur des valeurs et s'exprime à travers des connaissances et un savoir-faire. Le savoir-faire s'acquiert avec la formation et le temps, mais les connaissances acquises hier sont de moins en moins sûres car elles changent vite. Par conséquent, pour demeurer au service des autres, l'information juridique doit accompagner le professionnel à travers ses nouveaux défis et sa mobilité. Pour ce faire, l'information juridique connaît un passage du réel au virtuel. Notre profession doit se doter d'outils modernes permettant à chacun d'avoir accès, où que l'on soit, à l'information rapide, complète et mise à jour. Cette nécessaire tendance survient au moment où les coûts d'opération des bibliothèques sont grandement à la hausse. Nous devons profiter de cette conjoncture pour continuer à faire tous les efforts pour doter notre profession d'une gestion adaptée de la documentation. C'est un défi que nous avons relevé et qui se continue.

Cette année, la gestion du Barreau de Québec a posé de nouveaux défis: équilibre et transparence. De plus, les relations avec les autres barreaux permettent de faire du Barreau de Québec une porte d'entrée auprès de d'autres professionnels à l'étranger: il suffit d'avoir le réflexe d'entrer en contact avec nous.

Mais au-delà des objectifs que nous nous fixons en début de mandat, notre organisation professionnelle locale a sa vie et ses saisons. À travers celles-ci, c'est toute une communauté de gens engagés et généreux qui s'y dévouent. Ces deux années passées au Conseil du Barreau de Québec m'ont permis de découvrir des avocates et avocats qui veulent améliorer l'image de la justice et ainsi mieux la faire

comprendre comme outil essentiel à notre organisation sociale. Enseigner et améliorer le rôle de notre système de justice et de la règle de droit, c'est contribuer à pacifier notre société.

Notre organisation est entre bonnes mains. Me André Reinhardt qui, après avoir fait un très bon travail à titre de premier conseiller, saura sûrement faire valoir ses talents de négociateur et de modérateur à titre de Bâtonnier de Québec. Les autres membres du conseil ont aussi travaillé pour vous tout au cours de l'année et je tiens à les en remercier. Ils ont discuté à de nombreuses reprises autour de la table du Conseil de questions qui vous touchent de près et ont participé au travail de nombreux comités. Pour sa part, la directrice générale, Me Anne Demers, a tout au cours de l'année, fait preuve d'un dynamisme, d'une bonne humeur et d'un dévouement qui contribuent très positivement à la vie du Barreau de Québec. Merci également à tout le personnel de notre Barreau qui, jour après jour, contribue au mieux-être de nos membres.

Merci de la confiance et des bons mots que vous m'avez témoignés tout au cours de cette année. Je garde de cette expérience au service de notre profession un souvenir impérissable.

Me Clément Samson
Bâtonnier de Québec

Vous êtes appelé à la barre



www.barreau.qc.ca/quebec



Wilson & Lafleur

Librairie/Éditeur en droit Ltée.

40, rue Notre-Dame Est
Montréal, Québec H2Y 1B9
Téléphone: (514) 875-6326
Télécopieur: (514) 875-8356

(Sans frais)
1-800-363-2327